Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un avenir commun pour le LEB et les tl

Les infrastructures de transport jouent un rôle essentiel pour le dynamisme du canton de Vaud et la qualité de vie de ses habitants. Elles doivent donc être développées en s'adaptant aux espaces de vie et de travail. Dans l'agglomération Lausanne-Morges, les deux entreprises de transport public que sont le LEB et les tl font face à d'importants défis sur des territoires d'action fortement imbriqués. Pour qu'ils soient relevés de la meilleure façon possible, le Conseil d'Etat a souhaité un rapprochement de ces deux entreprises de transport public subventionnées. Si les deux entités restent juridiquement distinctes, leur gestion opérationnelle commune sera dorénavant assurée par les tl. Mme Anne-Marie Depoisier, déléguée du Canton et présidente du conseil d'administration des tl termine son mandat à fin 2013; pour lui succéder, le Conseil d'Etat désigne M. Yvan Nicolier.0

Le développement efficace d'une politique ambitieuse de transport dans les agglomérations requiert une collaboration étroite entre les différentes entreprises partenaires. Il en va ainsi des transports publics de la région lausannoise (tl) et de la compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) dans l'agglomération Lausanne-Morges. Pour permettre la nécessaire coordination des offres et des infrastructures de ces deux entreprises dans un réseau de desserte d'agglomération au service de tout le canton, une réorganisation est nécessaire et a été lancée par les compagnies à l'initiative du Conseil d'Etat. Elle vise à rapprocher les deux entreprises, qui restent pour l'heure des entités juridiquement distinctes, et à permettre des synergies dans la gestion des projets actuels et à venir.

La gestion opérationnelle du LEB sera dorénavant assurée par les tl, qui mettront à disposition leur expérience dans la conduite de grands projets. Cette direction rapportera au Conseil d'administration du LEB pour l'ensemble des affaires touchant à la compagnie. L'ensemble du personnel est repris par les tl, la garantie de l'emploi étant assurée pour tous les collaborateurs. Le salaire nominal est préservé conformément à la CCT en vigueur. Dans le cadre de la renégociation prévue de la CCT tl, le personnel sera naturellement associé au dialogue et au partenariat social.

En outre, M. Ulysse Gachet, directeur du LEB, fait valoir ses droits à une retraite anticipée. Depuis plus de 27 ans, M. Gachet aura mis une énergie inépuisable au service de la compagnie qui a vu le nombre de ses passagers doubler depuis 2000. Le

Conseil d'Etat lui transmet ici ses sincères remerciements pour le travail accompli.

Pour remplacer Mme Anne-Marie Depoisier, présidente du Conseil d'administration des tl arrivée à la fin de son mandat, représentante du Canton au sein de cet organe depuis 2006, le Conseil d'Etat désigne M. Yvan Nicolier, actuel président du Conseil d'administration du LEB. Durant les huit ans de son mandat, Mme Depoisier a facilité le développement d'une entreprise qui s'est fortement modernisée tout en restant fidèle à sa vocation de service public. M. Nicolier, fort de son expérience de près de 20 ans dans les transports publics à la tête du LEB, est chargé par le Conseil d'Etat de contribuer à la bonne marche du rapprochement des deux entreprises.

Ce rapprochement trouve sa justification dans l'ampleur des projets qui attendent les deux entreprises, projets indispensables à l'agglomération et à toute la région du Gros-de-Vaud. Le crédit prévoyant des investissements de l'ordre de 80 millions sur la ligne du LEB a reçu il y a quelques mois l'aval du Grand Conseil. La mise en oeuvre des améliorations prévues et la poursuite de la planification d'un tunnel sous l'avenue d'Echallens à Lausanne bénéficient du soutien du Conseil d'Etat, mais nécessitent également les ressources et l'expertise dans la gestion de grands projets. Parallèlement, la mise en oeuvre de la première étape des Axes forts de transport public urbain prévue par le Projet d'agglomération verra, avec l'arrivée d'un tram entre Lausanne et Renens, le transport ferroviaire se renforcer nettement au service d'une capacité accrue. C'est ensemble que le LEB et les tl relèveront au mieux ces défis pour améliorer, au quotidien, les prestations au public.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 décembre 2013

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 Yvan Nicolier, président du conseil d'administration du LEB, 078 673 57 58 Anne-Marie Depoisier, présidente du conseil d'administration des tl, 079 637 26 08